



COMMUNE DE

St-Légier-La Chiésaz

---

## COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

---

No 21-2016 - Séance du 28 novembre 2016 - Orale

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Suite à la désaffectation du parking provisoire au bas de la parcelle communale sise au chemin du Lazé, la municipalité a saisi l'opportunité de réutiliser la grave pour réaliser un cheminement piétonnier entre les deux terrains de sport de Praz-Dagoud.

Cette réalisation s'intègre dans la volonté municipale d'offrir aux piétons les liaisons horizontales favorisant la mobilité douce.

Les travaux ont été réalisés à la fin du mois d'octobre.

Le coût de ces travaux s'est élevé à CHF 9'500.- TTC.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay



Le Secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 31 octobre 2016

M. Thierry George, municipal délégué

Copie au bureau du conseil communal